

Séance du 22 mars 2026

Nombre de Conseillers

En exercice	11
Présents	10
Votants	10
Absents	1
Exclus	00

Date de convocation

16/03/2026

Date d'affichage

16/03/2026

L'An deux mille vingt-six le 22 mars 2026 à 20 h 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Xavier DELOUIS.

Etaient présents : CLAMENS Claudine, DELOUIS Xavier, BESSIERE Dorine, SERRA Lauriane, VIZIER Roland, BOUYSSOU Virginie, GIZARD Jérémy, JENTY Marion, ANDRIEU Nicolas, PEGORIER Annick

Absents : CAMMAS Alexandre excusé avec pouvoir

M. Dorine BESSIERE a été nommé secrétaire.

OBJET : Délibération du conseil municipal en vue de l'élection du maire

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 10

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

– M. Xavier DELOUIS : 10 voix (dix)

- M. Xavier DELOUIS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

L'intéressé a déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Xavier DELOUIS

